

Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ
CSQ



Décembre 2013 – Janvier 2014

L'IRÉC propose une réflexion intéressante sur le système de retraite québécois

Trois chercheurs, François L'Italien, Frédéric Hanin et Gilles L. Bourque, ont publié une [note d'intervention](#) dans laquelle ils souhaitent que le débat sur le système de retraite québécois, qui a cours actuellement, dépasse la simple ligne comptable. L'aspect financier, bien que non négligeable, est trop réducteur et évacue le fait que le système de retraite du Québec reflète avant tout un choix de société et ce choix, faut-il se le dire, a façonné la société dans laquelle nous vivons. Ainsi, avant de jeter le bébé et l'eau du bain, les chercheurs nous conviennent à une réflexion beaucoup plus large, qui abordera tous les visages du système de retraite.

Selon ces chercheurs, « le comité d'experts sur l'avenir du système de retraite au Québec a eu l'occasion de recadrer le débat à partir de ces questions de fond. Force est de constater qu'il n'y est pas pleinement parvenu. Si le rapport de ce comité, le rapport D'Amours, a

procédé à des constats qui ont fourni une base de discussion, il n'a cependant pas réussi à élargir les paramètres de la délibération. Bien au contraire, le comité a ouvert une véritable boîte de Pandore dont il est loin d'avoir mesuré toutes les conséquences. L'angle par lequel l'avenir de la retraite au Québec a été présenté dans le rapport D'Amours a largement déterminé les propositions de concessions faites au gouvernement du Québec.

Ce faisant, c'est ce dernier qui se retrouve aujourd'hui avec le fardeau de la preuve pour convaincre la société québécoise qu'une réforme d'ensemble, juste et équitable, est encore possible, et ce, dans un contexte marqué par des politiques budgétaires d'austérité et des négociations sociales de plus en plus tendues ».

Il est donc temps de mettre la table et de pousser plus loin la réflexion.

Source : Note d'intervention de l'IRÉC



Dans ce numéro :

Réflexion sur les régimes de retraite de l'IRÉC	1
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC	2
Assurance autonomie	3
Renouvellement ASSUREQ 2014	4
Nos comités à pied d'œuvre	5
Retour sur la Journée internationale des hommes	6
En route vers le Congrès 2014	7
Retour sur le conseil national	8
Crédit d'impôt pour le maintien à domicile	9
Lire et faire lire	10
Fondation Laure-Gaudreault	10
Taux du RREGOP	11
Capsules d'information	12
Vœux de Noël	13



Mise au point au sujet d'une publicité de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Au cours des derniers mois, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC a diffusé une publicité qui montre en parallèle un homme âgé dans deux situations de vie différentes : une première où l'homme est malade et connaît une autonomie fort réduite et une seconde où le même homme est actif et autonome. L'objectif de cette publicité consiste à favoriser l'adoption d'un mode de vie sain, qui permet de profiter d'une meilleure qualité de vie plus longtemps. Cette publicité mentionne que, de façon générale, la maladie affectera les 10 dernières années de vie de la plupart des Canadiens et Canadiennes.

Données sur l'espérance de vie

L'AREQ a voulu vérifier la validité des affirmations de la Fondation en examinant les données disponibles sur l'espérance de vie. Le tableau suivant rassemble les données recueillies.

	Hommes	Femmes
Espérance de vie à la naissance ¹	79,8	83,3
Espérance de vie à 65 ans ²	19	21,9
Espérance de vie en bonne santé ³	66,5	68,3
Espérance de vie en mauvaise santé	13,3	15
Espérance de vie en mauvaises santé à 65 ans	17,5	18,6

Ce tableau indique qu'en 2012, l'espérance de vie à la naissance était de 79,8 ans chez les hommes et de 83,3 ans chez les femmes. L'espérance de vie à 65 ans s'établissait à 19 ans pour les hommes et à 21,9 ans pour les femmes. Ainsi, un homme âgé de 65 ans jouit donc d'une espérance de vie de 84 ans alors qu'une femme peut escompter vivre jusqu'à 86,9 ans. D'autres sources indiquent une espérance de vie en bonne santé de 66,5 ans chez les hommes et de 68,3 ans pour les femmes.

Ces données permettent de conclure que les hommes ont une espérance de vie en mauvaise santé de 13,3 ans à la naissance et de 17,5 ans à 65 ans. Du côté des femmes, l'espérance de vie en mauvaise santé, à la naissance, est de 15 ans et de 18,6 ans une fois qu'elles auront atteint l'âge de 65 ans. À la lumière de ce constat, il appert que l'affirmation de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC voulant que la maladie affecte les 10 dernières années de vie d'une partie de la population canadienne est fondée.



¹ Institut de la statistique du Québec, La mortalité et l'espérance de vie au Québec en 2012, Coup d'œil sociodémographique, mai 2013, numéro 26, p. 2. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdœil-no26.pdf>]

² Ibid

³ Institut de la statistique du Québec et ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Indicateurs de développement durable, Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité), 2012, p.10. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/developpement-durable/indicateurs/recueil-indicateurs-dd.pdf>]



L'AREQ dépose son mémoire sur l'assurance autonomie

L'AREQ a accueilli favorablement le livre blanc sur l'assurance autonomie. Elle a été invitée à présenter son [mémoire](#) en commission parlementaire. L'AREQ y a formulé huit recommandations dans lesquelles elle incite le gouvernement à user de prudence quant à la mise en œuvre de l'assurance autonomie, puisqu'il s'agit d'un virage majeur dans la façon de dispenser les soins à domicile aux personnes en perte d'autonomie.

- 1 Combattre le mythe associant la hausse des coûts de santé au vieillissement de la population.
- 2 Poser les gestes nécessaires pour s'attaquer aux causes réelles de la hausse des coûts de santé, et ce, dans les meilleurs délais.
- 3 S'assurer que le personnel qui offre les services de soutien aux activités de vie quotidienne est qualifié, formé, stable, intégré dans une équipe multidisciplinaire et qu'aucune contribution ne soit exigée des usagers.
- 4 S'assurer que la contribution financière que la personne en perte d'autonomie verse pour obtenir des services de soutien aux activités de vie domestiques est modulée selon son revenu et qu'aucune contribution n'est requise pour les personnes qui reçoivent en partie ou en totalité le supplément de revenu garanti.
- 5 Revoir les critères d'admissibilité à l'assurance autonomie pour y inclure explicitement les personnes proches aidantes et assurer l'élaboration d'un plan de soutien spécifique aux personnes proches aidantes afin que celles-ci puissent avoir accès à toute la panoplie de services requis.
- 6 S'assurer que les places actuellement disponibles dans les CHSLD sont maintenues et que, au besoin, de nouvelles places à coût abordable sont développées afin d'offrir un réel choix de milieu de vie aux personnes en perte d'autonomie.
- 7 Déterminer et mettre en place les mécanismes requis pour que les sommes destinées aux soins et aux services à domicile soient protégées et réellement utilisées à cette fin.
- 8 Financer la hausse des crédits requis pour les soins et les services à domicile par la fiscalité à l'instar des autres soins de santé.

Rendez-vous dans le [site Internet de l'Assemblée nationale](#) pour entendre le président, le 2^e vice-président et la conseillère au dossier présenter le mémoire de l'AREQ. Quelques minutes sont nécessaires pour télécharger le fichier.

Vous souhaitez connaître ce qui se fait ailleurs en Europe en cette matière, lisez l'article paru dans [La Presse](#), le 17 novembre dernier.





Les conditions de renouvellement du régime d'assurance collective ASSUREQ 2014 - En vigueur le 1^{er} janvier 2014

Aucune hausse de tarification ne sera appliquée en 2014 à la prime d'assurance maladie et d'assurance vie du régime d'assurance collective ASSUREQ. C'est l'heureux résultat auquel les négociations avec l'assureur ont abouti.

Cette année encore, le contrat d'assurance collective à l'intention des personnes retraitées de la CSQ, membres de l'AREQ, a été renégocié par les ressources-conseils affectées au dossier avec l'assureur SSQ. Elles sont accompagnées et conseillées par un actuaire-conseil de la firme Mallette.

Ces rencontres de négociation des conditions de renouvellement d'ASSUREQ ont lieu habituellement au cours de l'automne et ont pour objectif de déterminer la tarification la plus près de la réalité possible, tout en s'assurant de la bonne santé financière du régime. Les conditions sont négociées pour une période d'un an, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année.

Régime d'assurance maladie

En 2014, les primes s'appliquant à l'assurance maladie ne subissent aucune hausse de tarification et incluent le congé de prime (3 \$ par mois). Il en était de même en 2013 par rapport à 2012. Le tableau suivant illustre la tarification mensuelle de 2014, qui demeure la même pour la troisième année consécutive.

Régime d'assurance maladie			
Régime d'assurance maladie	Statut de protection		
	Individuel	Monoparental	Familial
Santé	19,76 \$	23,94 \$	38,34 \$
Santé Plus	33,38 \$	40,06 \$	63,09 \$

La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces montants.

Régime d'assurance vie

En ce qui a trait au coût de la prime s'appliquant à l'assurance vie de la personne adhérente ainsi qu'à celle de la personne conjointe et des enfants à charge (protection familiale), il a été convenu de conserver le statu quo. En effet, même si une hausse de la tarification aurait été requise à la suite de l'analyse de l'expérience du groupe, il a été possible de compenser cette augmentation par la surprime qui est appliquée à la tarification.

Le Focus



La surprime en assurance vie, qu'en est-il?

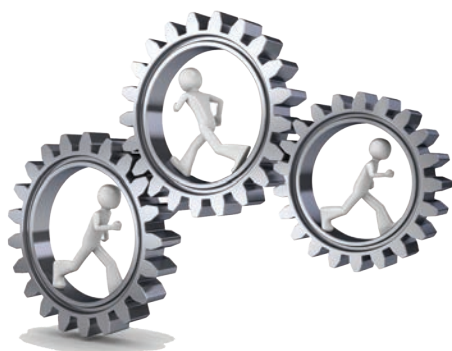
Comme il avait été convenu, l'avenir de la surprime en assurance vie a été au centre des discussions lors des dernières rencontres de négociation pour les conditions de renouvellement d'ASSUREQ. Rappelons que la surprime avait été instaurée en 2009 pour assurer la pérennité du régime. Elle consistait en une surcharge graduelle appliquée à la tarification jusqu'à l'obtention d'un taux payable de 175 % de celui de 2008. Cet objectif ayant été atteint en 2013, cette « surtarification » sera réduite à compter de 2014. Selon notre évaluation, elle pourrait, chaque année, continuer de diminuer de façon graduelle jusqu'à son extinction.

Le tableau suivant illustre la tarification mensuelle de l'assurance vie en 2014.

	Prestations payables au décès		
Âge au moment du décès	Choix 1	Choix 2	Choix 3
Moins de 60 ans	20 000 \$	40 000 \$	60 000 \$
De 60 à 64 ans	15 000 \$	30 000 \$	45 000 \$
65 ans ou plus	10 000 \$	20 000 \$	30 000 \$
Protection individuelle – Prime	17,40 \$/mois*	34,80 \$/mois*	52,20 \$/mois*
Protection familiale – Prime	25,04 \$/mois*	42,44 \$/mois*	59,84 \$/mois*

*La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces montants.

Le dépliant *Votre régime d'assurance collective en un coup d'œil 2014* sera disponible sur le site Internet de l'AREQ à partir du 12 décembre au www.areq.qc.net sous l'onglet Services/Assurance collective (ASSUREQ) ainsi que dans le magazine *Quoi de neuf – Hiver 2013-2014*.



Nos comités à pied d'œuvre

Comité national des assurances

Une rencontre réunissant les membres du comité national des assurances s'est tenue le 7 novembre dernier à Québec. Plusieurs sujets y ont été abordés, notamment les conditions et les taux de renouvellement du régime d'assurance collective ASSUREQ, qui seront en vigueur le 1^{er} janvier 2014. De plus, la rencontre a permis aux personnes participantes de faire un bilan à la suite du dépôt des rapports annuels des responsables régionaux en assurances.



Retour sur la Journée internationale des hommes

Le 19 novembre dernier se tenait la Journée internationale des hommes. Nous espérons que vous avez eu l'occasion de la souligner, que ce soit de façon simple ou extraordinaire. Plusieurs membres de l'AREQ en ont profité pour organiser des activités de toutes sortes.

En voici quelques exemples :

- ◆ En Montérégie, la Journée a été l'occasion de lancer le recueil de textes *Miroirs d'hommes* et le prix de l'homme de l'année a été décerné à M. Jean-Marc Martel du secteur Haut-Richelieu.
- ◆ Dans le secteur du Suroît, un dîner a été organisé pour souligner la Journée, auquel 57 personnes ont participé.
- ◆ Dans la région du Cœur et Centre-du-Québec, une présentation des organismes venant en aide aux hommes en difficulté a été offerte aux membres par M. Robert Ayotte de l'organisme Accord Mauricie.
- ◆ Dans le secteur de Drummondville, la table de concertation sur les réalités masculines de la MRC de Drummond a lancé le tout premier répertoire des ressources pour hommes.
- ◆ Dans la région de Laval–Laurentides–Lanaudière, une conférence s'intitulant « Être homme retraité au 21^e siècle » a été offerte aux membres et a été suivie d'un dîner d'échanges sur le sujet.



Lancement du recueil de textes *Miroirs d'hommes*. De gauche à droite : Raymond Forget, Jean-Guy Gaudreau, Jean-Marc Martel et Michel Cartier

Ce survol rapide permet de constater le dynamisme des membres de l'AREQ et de l'intérêt suscité par la Journée internationale des hommes. Cependant, cette journée gagne à être davantage connue. Nous espérons donc qu'elle pourra jouir, l'année prochaine, d'une plus grande visibilité et de votre collaboration renouvelée!



Quelques étapes à franchir avant le Congrès

La tournée du conseil exécutif dans toutes les régions du Québec est maintenant chose du passé. En effet, toutes les régions de l'AREQ ont été visitées. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanges fructueux entre les membres du conseil exécutif et les personnes participantes sur plusieurs sujets, notamment le projet des orientations 2014-2017.



En route vers le Congrès 2014

Envoi des propositions de modifications aux statuts et règlements par le CN, le CA, les CR et les CS	Au siège social de l'AREQ, au plus tard le 31 décembre 2013 (art. 27.01)
Diffusion des propositions de modifications aux statuts et règlements	Lors du conseil national du printemps 2014 (art. 27.01)
Diffusion du projet d'orientations pour le triennat 2014-2017	Lors de la tournée du CE à l'automne 2013
Envoi des propositions de modifications au projet d'orientations par les CS et les CR	Avant le 7 février 2014
Diffusion du projet des orientations modifié	Lors du conseil national du printemps 2014
Composition des délégations au congrès	Lors des assemblées générales de secteurs au printemps 2013 Confirmation de ces délégations lors des assemblées générales de secteurs au printemps 2014, selon le décompte des membres au 31 décembre 2013 (art. 4.01 a)
Élection du comité national d'élection	Sur recommandation du CA au conseil national du printemps 2014 (art. 13.01)
Publicité électorale des candidates et candidats aux postes en élection	15 jours avant la tenue du Congrès (art. 3.5 du règlement n° 2)
Diffusion des candidatures officielles à l'élection aux postes du conseil exécutif de l'AREQ	Immédiatement avant l'ouverture du Congrès (art. 3.3 du règlement n° 2)



D'hier à demain, l'AREQ toujours en action!



Ce qui s'est dit au dernier conseil national...

Lors du dernier conseil national, plusieurs documents ont été présentés aux participants et participantes, notamment la Politique éditoriale et publicitaire du magazine *Quoi de neuf* (mise à jour) et un modèle de bulletin sectoriel.

La Politique éditoriale et publicitaire de l'AREQ est accessible dans le site [Internet](#) de l'AREQ, tandis que vous accédez au modèle de bulletin sectoriel par l'[extranet](#).

La Politique éditoriale et publicitaire de l'AREQ s'adresse à toute personne appelée à rédiger dans le magazine *Quoi de neuf*. Pour être publié, le rédacteur ou la rédactrice doit tenir compte de cette politique. Il est possible de vous inspirer de cette politique pour votre bulletin sectoriel ou régional.

Une politique de magazine ou de toute autre publication a pour objet d'encadrer la façon de faire propre à la publication et de donner des balises aux personnes qui y rédigent.

Le comité national des communications a eu le mandat de créer un modèle de bulletin sectoriel ou régional. L'objectif était d'outiller les responsables des bulletins et de faire en sorte qu'ils aient un modèle à la suite du départ d'une personne ressource responsable du bulletin, par exemple.

Par ailleurs, si vous souhaitez accéder à la présentation PowerPoint dans laquelle sont décrits les critères à observer pour créer un bulletin intéressant, vous devez vous adresser à votre présidente ou président sectoriel ou régional pour en obtenir une copie. Cette présentation est disponible sur l'[extranet](#), sous l'onglet Conseil national.

En bref, presque tous les documents présentés lors du conseil national ont été déposés dans l'[extranet](#). Pour en obtenir une copie, vous devez en faire la demande à votre présidente ou président de secteur.

Voici maintenant d'où proviennent les différents documents présentés lors du CN : **de la direction générale, des communications, de l'entraide internationale (Oxfam Québec), des finances, de la retraite et des statuts et règlements.**

Nouvelle procédure concernant l'envoi de votre bulletin sectoriel ou régional

Voici dorénavant comment nous faire parvenir votre bulletin.

Deux versions à privilégier :
format électronique et format papier.

Deux adresses à retenir : le courriel et la poste.

Adresse courriel (1 copie électronique) :
areq@csq.qc.net

Adresse postale (1 copie papier) :
AREQ
320, rue St-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7



Crédit d'impôt pour le maintien à domicile

Vous avez 70 ans ou plus et vous résidez au Québec? Saviez-vous que vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés?

En visitant le site [Internet](#) de Services Québec, vous obtiendrez des réponses au sujet des critères et conditions rattachés au crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. « Ce crédit d'impôt remboursable s'applique aux dépenses engagées en vue d'obtenir des services de maintien à domicile et il peut vous être accordé même si vous n'avez pas d'impôt à payer. »



À surveiller en décembre 2013 et en janvier 2014

2 décembre

Comité national
de la condition des femmes

3-4 décembre

Conseil d'administration

5-6 décembre

Comité de sélection des
projets *Toujours en action*

9 décembre

Comité national des assurances

10 décembre

Rencontre des responsables régionaux
en assurances

21 décembre 2013 au 7 janvier 2014

Congé des fêtes – Fermeture des bureaux
de l'AREQ

14 janvier

Comité national
des statuts et règlements

16 janvier

GTAR

21-22-23 janvier

Conseil exécutif

27 janvier

Comité national de l'environnement
et du développement durable

28 janvier

Équipe de magazine *Quoi de neuf*

29 janvier

Rencontre des responsables
régionaux de l'action sociopolitique

30 janvier

Rencontre des responsables régionales
de la condition des femmes

30 janvier

Comité national
de la condition des hommes



Le programme Lire et faire lire, une initiative bénévole inspirante

D'abord créé en France, ce programme a traversé l'Atlantique jusqu'à nous pour tisser les liens entre petits et grands. Ce programme est présent à l'échelle du Québec depuis maintenant 11 ans. Le mot d'ordre est d'une simplicité étonnante : le plaisir.

Chaque semaine, durant l'année scolaire, des personnes âgées bénévoles ont comme mission de raconter de belles histoires aux petits enfants. Elles se rendent dans une école de leur région pour partager ce bonheur de lire, qui n'a pas de frontière générationnelle.

Lire et faire lire poursuit deux objectifs : celui de susciter le plaisir de la lecture et le goût des livres chez les enfants et de favoriser les liens entre les générations.

Plusieurs membres de l'AREQ participent à ce programme. De plus, l'Association agit à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration.



Vous sentez que vous avez cette fibre d'amour pour les livres et leur transmission. Rendez-vous dans le site Internet de [Lire et faire lire](#) et devenez bénévole-lectrice ou bénévole-lecteur.

Vous souhaitez participer à une bonne cause?

La Fondation Laure-Gaudreault est un excellent choix puisqu'elle s'est donnée comme mission d'aider par ses dons des personnes et des organismes.

- Les personnes retraitées dans le besoin.
- La recherche médicale sur les maladies qui frappent les personnes âgées.
- Des oeuvres de jeunesse enregistrées ou des jeunes dans le besoin.



Vous avez jusqu'au **31 décembre 2013** inclusivement pour faire votre don à la Fondation. La date d'entrée de votre courrier fera foi du dépôt de votre don.

www.fondationlg.org



Taux du RREGOP



La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ([CARRA](#)) vient de rendre publique l'évaluation actuarielle du [RREGOP](#). Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 et établit le taux de cotisation applicable au 1^{er} janvier 2014 à 9,84 % du traitement excédant 29 % du maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec (MGA)*. Il est également possible de consulter l'évaluation actuarielle du [RRPE](#).

Chaque rapport fait d'abord état des dispositions du régime, de l'information relative aux clientèles du régime et de la valeur de la caisse constituée par les personnes participantes. Par la suite, le rapport décrit les bases actuarielles de l'évaluation, soit les hypothèses démographiques et économiques ainsi que les méthodes utilisées. Enfin, les dernières sections présentent les résultats, les taux effectifs de cotisation et l'opinion actuarielle.

* Le MGA applicable en 2014 n'a pas encore été annoncé à ce jour par la Régie des rentes.

L'AREQ sur la place publique



19 novembre 2013

L'AREQ souligne la Journée internationale des hommes

15 novembre 2013

L'AREQ dénonce les intentions de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

07 novembre 2013

L'AREQ dit OUI à l'assurance autonomie, mais invite le gouvernement à ne pas agir trop vite

07 novembre 2013

L'AREQ prend acte de cette charte rebaptisée

Vous pouvez lire tous les communiqués diffusés par l'AREQ à l'adresse areq.qc.net.



Qui a dit que les personnes retraitées étaient les mieux nanties de la société?

On apprend, dans un article publié dans [Le Devoir](#), « que les ménages canadiens étaient toujours plus endettés à la fin de septembre, une réalité qui frappe davantage encore dans le segment des 65 ans et plus ». On y révèle également que, « depuis la crise de 2008, l'endettement dans ce groupe augmente au rythme annuel moyen frôlant les 9 %. C'est dans ce segment que la dette moyenne affiche la plus forte croissance, et ce, année après année ». Le discours ambiant selon lequel les personnes retraitées vivraient une retraite dorée serait-il en train de devenir obsolète?

Autre article à lire à ce sujet.

[La pauvreté augmente chez les aînés, selon l'OCDE](#)



Diabète

Vous être diabétique? Vous connaissez quelqu'un aux prises avec cette maladie chronique? Voici un site [Internet](#) de l'Agence de la santé publique du Canada qui saura sans doute répondre à vos questions concernant le diabète.

Des données fort intéressantes sur la population canadienne

Statistique Canada nous présente des informations sur la société canadienne qui nous permettent de mieux comprendre ce que nous sommes. On y apprend notamment « que le Canada possède l'une des proportions de personnes âgées les moins élevées parmi les pays du G8. À 15,3 %, cette proportion est inférieure aux proportions observées au Japon (25 %), en Allemagne (21 %), en Italie (21 %), en France (17 %) et au Royaume-Uni (16 %). Elle est tout de même supérieure à celles observées aux États-Unis (14 %) et en Russie (13 %) ».

Découvrez d'autres statistiques intéressantes dans le site [Internet](#) de Statistique Canada.

Un sens à donner

On dit souvent que la fête de Noël est devenue trop commerciale. Toutefois, il ne tient qu'à vous d'en changer la vocation et d'en faire un moment d'échanges et de partage ou encore de repos.

Pour plusieurs, cette période sera l'occasion de faire un bilan, de prendre du recul par rapport à sa vie ou encore de se fixer des objectifs pour la nouvelle année. Pour d'autres, l'aventure se résumera à prendre du bon temps.

Quel que soit votre choix, c'est à chacun ou à chacune d'entre vous de donner un sens à cette période de réjouissances.

Joyeux Noël et bonne et heureuse année!

L'équipe du bulletin Le Focus



Pour nous joindre

Téléphone

418 525-0611

Sans frais

1 800 663-2408

Télécopie

418 525-0769

Courriel

areq@csq.qc.net

Internet

areq.qc.net

320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 100
Québec (Québec)
G1K 9E7



Rédaction

Martine Dignard

dignard.martine@csq.qc.net

Participation

Tommy Bureau-Boulé

Johanne Freire

Ginette Plamondon

Conception

Martine Faguy

faguy.martine@csq.qc.net